

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240124_P_016
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec « la Mairie de Saint Just Malmont », pour l'organisation d'un évènement « défilé » dans le cadre du Carnaval au sein de la commune de Saint Just Malmont.

N° 20240124_P_016

Le Président,

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**La Mairie de Saint Just Malmont
Place Marie Louise Deguillaume
43204 Saint Just Malmont**

Pour l'organisation d'un défilé dans le cadre du carnaval dans les rues du centre-ville de la commune de Saint Just Malmont. L'itinéraire a été défini VIA « la fiche évènements de la préfecture de la Haute Loire ».

Date : LE 14 Février 2024

Lieu : Saint Just Malmont

Durée : De 14h00 à 16h30

Jauge : 200 personnes

Montant : A TITRE GRACIEUX

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 24 janvier 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240124-20240124_P_016-AU
Reçu le 26/01/2024